

M A I R I E D E



## DELIBERATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 6 DECEMBRE 2011

**Compte-rendu affiché le :** 7 décembre 2011

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 14 décembre 2011

**N° 11-11-12**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 30 novembre 2011

**OBJET :**

**Financement de l'école privée  
Saint-Joseph Ste-Stéphanie  
sous contrat d'association –  
Année 2011.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la  
séance :** 29

**Secrétaire de séance :** Julien GOUTAGNY

**Membres présents à la séance :** Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Geneviève NIGAY - Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE – Sophie DURY à Mireille PAULET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	19/12/2011
Accusé réception le	19/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-12



OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH-SAINTE STEPHANIE SOUS  
CONTRAT D'ASSOCIATION – ANNEE 2011

**Monsieur Jean-Paul GERENTES ne prend pas part au vote.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 08 septembre 2004, le Conseil Municipal avait accepté la transformation du contrat simple de l'école maternelle privée de SAINT-GALMIER en contrat d'association.

En ce qui concerne l'école primaire cette demande avait été acceptée par délibération en date du 04 septembre 2002.

Vu la circulaire interministérielle 07-142 du 27 août 2007,

Vu le compte administratif de l'exercice 2010,

Considérant la prise en compte des modifications suivantes : frais de fonctionnement du gymnase de La Colombe, intervention de la Fédération des Centres musicaux Ruraux et frais de transport pour les sorties piscine,

Le coût d'un élève dans l'enseignement public pour l'année 2010 tant pour la maternelle que pour le primaire s'élève à :

- \* 1 358.00 € pour un enfant scolarisé en maternelle
- \* 560.00 € pour un enfant scolarisé en primaire

Ce calcul permet de définir le versement à effectuer à l'OGEC pour les élèves domiciliés à SAINT-GALMIER à la rentrée scolaire 2011/2012 soit :

* maternelle 77 enfants (sans les 2 ans) * 1 358.00 €	=	104 566.00 €
* primaire 137 enfants * 560.00 €	=	76 720.00 €
TOTAL	=	181 286.00 €

Après avoir ouï cet exposé et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (27 voix pour – 1 voix contre)

- **APPROUVE** le montant de la participation à l'OGEC, soit 181 286.00 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le  
et de la publication en Mairie  
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 13 décembre 2011.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	19/12/2011
Accusé réception le	19/12/2011
Numéro de l'acte	11-11-12